
Independent Auditor's Report on The Summary Financial Statements

On behalf of the Board of
Mohawk Council of Kahnawake
Re : Kateri Memorial Hospital Centre

The accompanying summary financial statements, which comprise the Statement of Financial Position as at March 31, 2015 and the statements of operations, accumulated surplus, change in net financial assets and cash flows for the year then ended, and the relevant accompanying notes, are derived from the audited financial statements of the Kateri Memorial Hospital Centre for the year ended March 31, 2015. We expressed a qualified opinion on those financial statements in our report dated June 24, 2015 (see below). Those financial statements, and the summary financial statements, do not reflect the effects of events that occurred subsequent to the date of our report on those financial statements.

The summary financial statements do not contain all the disclosures required by the Canadian public sector accounting standards. Reading the summary financial statements, therefore, is not a substitute for reading the audited financial statements of Kateri Memorial Hospital Centre.

Management's Responsibility for the Summary Financial Statements

Management is responsible for the preparation of a summary of the audited financial statements on the basis described in Appendix 1 of the circular relating to the codified management annual report (03.01.61.19) issued by the ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on the summary financial statements based on our procedures, which were conducted in accordance with Canadian Auditing Standard (CAS) 810, *Engagements to Report on Summary Financial Statements*.

Opinion

In our opinion, the summary financial statements derived from the audited financial statements of Kateri Memorial Hospital Centre for the year ended March 31, 2015 are a fair summary of those financial statements, on the basis described in Appendix 1 of the circular relating to the codified management annual report (03.01.61.19) issued by the MSSS. However, the summary financial statements are misstated to the equivalent extent as the audited financial statements of Kateri Memorial Hospital Centre for the year ended March 31, 2015.



Independent Auditor's Report on The Summarized Financial Statements

The misstatement of the audited financial statements is described in our qualified audit opinion in our report dated June 24, 2015. Our qualified audit opinion is based on the fact that, as required by the MSSS, the financial statements do not state financial information relating to capital assets, which constitute a departure from the Canadian public sector accounting standards. The impacts of this departure from the Canadian public sector accounting standards on the financial statements as at March 31, 2015 could not be determined.

Our qualified audit opinion states that, except for the effects of the described matter, those financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Kateri Memorial Hospital Centre as at March 31, 2015, and the results of its operations, changes in its accumulated surplus and net financial assets and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian public sector accounting standards.

Financial Framework and Restricted Use

Our audit report on the audited financial statements dated June 24, 2015 included a paragraph in which we drew attention on the Note to the financial statements describing the financial framework applied. The audited financial statements were prepared solely to help the Kateri Memorial Hospital Centre to meet the requirements of the MSSS with respect to disclosures. As a result, these financial statements may not be suitable for another purpose. Since the summary financial statements are derived from the audited financial statements, they may not be suitable for another purpose. This report is intended solely for use by Kateri Memorial Hospital Centre and MSSS and should not be used by other parties.

BDO Canada LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Québec
July 10, 2015

¹ CPA auditor, CGA public accountancy permit no. A121744, through BDO & Company LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L., which provides accounting, assurance, taxation and other professional services to BDO Canada LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (FI:P408)	1	7 506 165	7 506 165	7 506 165	7 341 473
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2	162 083	162 083	162 083	162 083
Contributions des usagers	3	490 000	436 450	436 450	424 438
Ventes de services et recouvrements	4	35 000	28 910	28 910	32 670
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7		XXXX		
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	67 500	278 817	278 817	317 814
TOTAL (L.01 à L.11)	12	8 260 748	8 412 425	8 412 425	8 278 478
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	6 862 985	6 742 400	6 742 400	6 807 117
Médicaments	14	197 250	176 935	176 935	159 183
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	211 700	189 699	189 699	189 085
Denrées alimentaires	17				
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	54 300	41 623	41 623	51 551
Créances douteuses	21				
Loyers	22				
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
	25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	1 113 418	1 025 579	1 025 579	1 127 061
TOTAL (L.13 à L.27)	28	8 439 653	8 176 236	8 176 236	8 333 997
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	(178 905)	236 189	236 189	(55 519)

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	3 610 142		3 610 142	3 665 661	
.....						
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
.....						
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
.....						
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	3 610 142		3 610 142	3 665 661	
.....						
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	236 189		236 189	(55 519)	
.....						
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
.....						
Transferts interfonds (préciser)	7					
.....						
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
.....						
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
.....						
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
.....						
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	3 846 331		3 846 331	3 610 142	
.....						
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
.....						
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
.....						
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	3 846 331	3 610 142	
.....						
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	3 846 331	3 610 142	
.....						

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	3 447 904		3 447 904	1 998 853
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	146 616		146 616	673 127
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	600 628		600 628	605 296
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7				
	8				
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX			
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12				607 832
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	4 195 148		4 195 148	3 885 108
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14				
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	356 796		356 796	360 010
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	37 363		37 363	37 834
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX			
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23		XXXX		
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25	55 104		55 104	
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	449 263		449 263	397 844
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	3 745 885		3 745 885	3 487 264
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	29	82 124	XXXX	82 124	81 273
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	18 322		18 322	41 605
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	100 446		100 446	122 878
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	3 846 331		3 846 331	3 610 142

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

	Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
	1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	3 487 264	3 487 264	3 487 264	3 514 839
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2				
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3				XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	3 487 264	3 487 264	3 487 264	3 514 839
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5		236 189	236 189	(55 519)
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:					
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX		
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX		
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX		
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX		
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX		
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX		
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:					
Acquisition de stocks de fournitures	15		(854 791)	(854 791)	(945 816)
Acquisition de frais payés d'avance	16		(18 322)	(18 322)	(41 605)
Utilisation de stocks de fournitures	17		853 940	853 940	943 342
Utilisation de frais payés d'avance	18		41 605	41 605	72 023
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19		22 432	22 432	27 944
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21		258 621	258 621	(27 575)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	3 487 264	3 745 885	3 745 885	3 487 264

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Surplus (déficit) de l'exercice	1	236 189	(55 519)
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:			
Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2		
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	22 432	27 944
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4		
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5		
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:			
- Gouvernement du Canada	6		
- Autres	7		
Amortissement des immobilisations	8		
Réduction pour moins-value des immobilisations	9		
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10		
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11		
Subvention à recevoir - réforme comptable - immobilisations	12		
Autres	13		
TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)	14	22 432	27 944
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement	15	1 190 430	(946 179)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)	16	1 449 051	(973 754)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisitions d'immobilisations	17		
Produits de disposition d'immobilisations	18		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)	19		

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des placements temporaires	20		
Placements de portefeuille effectués	21		
Produits de disposition de placements de portefeuille	22		
Placements de portefeuille réalisés	23		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)	24		

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes à long terme:			
Emprunts effectués - Dettes à long terme	1		
Emprunts effectués - Refinancement de dettes à long terme	2		
Emprunts remboursés - Dettes à long terme	3		
Emprunts remboursés - Refinancement de dettes à long terme	4		
Capitalisation de l'escompte et de la prime sur la dette	5		
Variation des emprunts temporaires - fonds d'exploitation	6		
Emprunts temporaires - fonds d'immobilisations:			
Emprunts temporaires effectués - fonds d'immobilisations	7		
Emprunts temporaires effectués - Refinancement fonds d'immobilisations	8		
Emprunts temporaires remboursés - fonds d'immobilisations	9		
Emprunts temporaires remboursés - Refinancement fonds d'immobilisations	10		
Variation du Fonds d'amortissement du gouvernement	11		
Autres	12		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (L.01 à L.12)	13		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (P.208-00, L.16 + L.19 + L.24 + P.208-01, L.13):	14	1 449 051	(973 754)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	15	1 998 853	2 972 607
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (L.14 + L.15)	16	3 447 904	1 998 853
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:			
Encaisse	17	3 447 904	1 998 853
Placements dont l'échéance n'excède pas 3 mois	18		
TOTAL (L.17 + L.18)	19	3 447 904	1 998 853

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT:			
Débiteurs - Agence et MSSS	1	526 511	161 645
Autres débiteurs	2	4 668	(49 854)
Subvention à recevoir - réforme comptable - avantages sociaux futurs	3		
Frais reportés liés aux dettes	4		
Autres éléments d'actifs	5	607 832	(948 486)
Créditeurs - Agence et MSSS	6		
Autres créditeurs et autres charges à payer	7	(3 214)	(109 004)
Avances en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	8		
Intérêts courus à payer	9		
Revenus reportés	10	(471)	(480)
Passifs environnementaux	11		
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	12		
Autres éléments de passifs	13	55 104	
TOTAL DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT (L.01 à L.13)	14	1 190 430	(946 179)
AUTRES RENSEIGNEMENTS:			
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs au 31 mars	15		
Produits de disposition d'immobilisations inclus dans les débiteurs au 31 mars	16		
Autres éléments n'affectant pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17		
Intérêts:			
Intérêts créditeurs (revenus)	18		
Intérêts encaissés (revenus)	19		
Intérêts débiteurs (dépenses)	20		
Intérêts déboursés (dépenses)	21		
Placements temporaires:			
Échéance inférieure ou égale à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	22		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant	23		
Échéance supérieure à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	24		
-Placements effectués	25		
-Placements réalisés	26		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant (L.24 + L.25 - L.26)	27		

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 - ANALYSES FINANCIÈRES

L'Établissement n'a pas reçu les analyses financières des exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

NOTE 2 - STATUT ET NATURE DES OPERATIONS

L'établissement est enregistré en 1955 à la Cour supérieure de Montréal et offre ces services à Kahnawake, Québec.

NOTE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES*Référentiel comptable*

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel, l'établissement utilise prioritairement le Manuel de gestion financière établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que prescrit par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

Ces directives sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exception de l'élément suivant:

- Ainsi qu'exigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux fonds d'immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour toute situation pour laquelle le *Manuel de gestion financière* ne contient aucune directive, l'établissement se réfère au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Par conséquent, les états financiers inclus dans le présent rapport financier annuel sont conformes aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public sauf pour l'élément mentionné ci-haut.

Utilisations d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation d'éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les présents états financiers.

Le principal élément pour lequel des estimations a été utilisé et des hypothèses formulées est la provision pour créances douteuses pour les débiteurs.

Au moment de la préparation du rapport financier annuel, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, les opérations et les faits sont comptabilisés au moment où ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable de l'établissement comprend toutes les opérations, activités et ressources qui sont sous son contrôle, excluant tous les soldes et opérations relatifs aux biens en fiducie détenus.

Une description des biens détenus en fiducie ainsi qu'un sommaire des soldes sont présentés à la page 375 de l'AS-471.

Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus

dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement bénéficiaire qui donnent lieu à une obligation répondant à la définition de passif à la date des états financiers, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passés aux résultats au fur et à mesure que l'établissement bénéficiaire rencontre les stipulations.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement.

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature de la dépense, utilisation prévue ou période pendant laquelle les dépenses devront être engagées). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers sont diminués des mauvaises créances, des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Revenus d'intérêts

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements sont partie intégrante de chacun des fonds et, dans le cas spécifique du fonds d'exploitation, sont répartis entre les activités principales et les activités accessoires.

Autres revenus

Les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception des sommes octroyées par le gouvernement du Québec et ses ministères ou par des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le fonds consolidé du revenu sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception et sont désormais présentées à l'état des résultats du fonds d'exploitation.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert octroyées payées ou à payer sont constatées aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement cédant les a dûment autorisées, en fonction des règles de gouvernance, et que le bénéficiaire a satisfait tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

Les critères d'admissibilité de tout paiement de transfert versé d'avance sont réputés être respectés à la date des états financiers. Ils sont donc constatés à titre de charge de l'exercice de son émission.

Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses de l'exercice.

Charges inhérentes aux ventes de services

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaliser les montants des revenus correspondants.

Instruments financiers

En vertu de l'article 295 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le ministère de la Santé et des Services sociaux prescrit le format du rapport financier annuel applicable aux établissements. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le MSSS a convenu de ne pas y inclure l'état des gains et pertes de réévaluation requis par la norme comptable sur les instruments financiers. En effet la très grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détiennent pas d'instrument financier devant être évalué à la juste valeur considérant les limitations imposées par cette loi.

En vertu de l'article 477, le ministère de la Santé et des Services sociaux met à jour un Manuel de gestion financière, lequel présente les principes directeurs applicables par les entités du réseau relativement à la comptabilisation et la présentation de leurs données dans le rapport financier annuel.

Par conséquent, l'encaisse, les débiteurs - Agences et MSSS et les autres débiteurs sont classés dans la catégorie d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les créditeurs - Agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer, excluant les charges sociales et taxes à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers - Hiérarchie de juste valeur

Les différents niveaux de juste valeur pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont définis comme suit :

Niveau 1 : les prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d. dérivés des prix);

Niveau 3 : les données de l'actif ou du passif qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données inobservables).

L'établissement n'a pas d'instrument financier comptabilisé à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La dépense pour créances douteuses de l'exercice est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des déboursés effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers. Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement le service.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

Créditeurs et autres charges à payer

Tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus sont comptabilisés aux créditeurs et autres charges à payer.

Comptabilité par fonds

Pour les fins de présentation du rapport financier annuel, les établissements utilisent un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La

comptabilité des établissements est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants:

- Le fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires).
- Étant un établissement privé, l'établissement n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations et n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

Classification des activités

La classification des activités d'un établissement tient compte des services qu'il peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes.

- Activités principales : les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services qu'un établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence.
- Activités accessoires : les activités accessoires comprennent les services qu'un établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par les établissements dans le cadre de leurs activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun de ces centres est une entité regroupant des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires en égard aux services rendus par l'établissement. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales et accessoires.

NOTE 4 - DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations.

Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration le 30 juillet 2014 relativement aux fonds d'exploitation.

NOTE 5 - RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés de l'établissement. Ce régime est un régime à cotisations déterminées.

Les cotisations de l'établissement au cours de l'exercice se soldent à 348 755\$ (2014 – 380 138\$).

NOTE 6 - OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT AVEC DES APPARENTÉS

Step by Step Early Learning Center

L'Établissement sert d'intermédiaire aux fins du financement provincial que reçoit le Step by Step Early Learning Center. Au cours de l'exercice, l'établissement a reçu 162 083\$ (2014 – 162 083\$) de son budget qui

est inclus dans les activités accessoires.

NOTE 7 - CRÉANCES INTERFONDS

Pour les fins de gestion, les liquidités appartenant au fonds d'immobilisations sont administrées par le fonds d'exploitation. Au 31 mars 2015, le fonds d'exploitation a un solde à recevoir de 287 206\$ (2014 – 286 319\$) du fonds d'immobilisations. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont sans modalités de remboursement.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En mai 2012, l'établissement, par l'entremise du Conseil Mohawk de Kahnawake, a conclu une entente avec le gouvernement provincial pour l'expansion et la rénovation de l'établissement. Les parties négocient le financement de ce projet qui a débuté en 2014-2015.

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats

Il n'y a eu aucune modification importante dans les politiques de l'établissement en matière de gestion des risques au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'établissement est exposé au risque de crédit lié à ses débiteurs s'il y a un manquement de la part de ses débiteurs à ses obligations. L'établissement minimise les risques de crédit liés aux montants recevables du Ministère de la Santé et des Services sociaux en s'assurant que tous les débiteurs engendrés rencontrent les critères d'éligibilité pour recevoir les contributions. L'établissement a des politiques en matière de crédit qui peuvent comprendre principalement l'analyse de la situation financière des patients afin de minimiser les risques de crédit liés aux montants recevables des patients. Des provisions sont comptabilisées, le cas échéant, afin de refléter les risques de non-perception.

L'établissement est aussi exposé au risque de crédit lié à son encaisse. L'établissement minimise les risques de crédit liés à son encaisse par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière.

Le risque de crédit associé aux débiteurs – Agences et MSSS est faible puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec. Ces sommes sont principalement reçues dans les 180 jours suivant la fin d'exercice.

Le risque de crédit relié aux autres débiteurs est faible. Il comprend des sommes à recevoir de la RAMQ et de la CSST, qui jouissent d'une bonne qualité de crédit, des usagers, des employés et les solde interfonds – fonds d'immobilisations.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, l'historique de paiement, la situation financière du débiteur et l'âge de la créance.

La chronologique des autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 mars se détaille comme suit :

	Exercice courant		Exercice précédent	
Autres débiteurs non en souffrance	327 061	\$	379 552	\$
Autres débiteurs en souffrance :				
Moins de 30 jours	-		-	
De 30 à 59 jours	24 885		31 557	
De 60 à 89 jours	72 569		17 549	
De 90 jours et plus	176 113		176 638	
Sous-total	273 567		225 744	
Provision pour créances douteuses	-		-	
Sous-total	273 567		225 744	
Total des autres débiteurs	600 628	\$	605 296	\$

L'établissement n'a enregistré aucune provision pour créances douteuses en 2015 et 2014. Tous les comptes douteux ont été radiés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'établissement éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des dispositions relatives à la liquidité, l'établissement ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance. Le risque de liquidité découle des créanciers et charges à payer. L'établissement minimise son risque de liquidité par un suivi régulier de ses flux de trésorerie.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les autres créanciers et autres charges à payer. Les autres créanciers et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 90 jours suivant la fin d'exercice.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (P362)	1	7 506 165		7 506 165	7 341 473
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2		162 083	162 083	162 083
Contributions des usagers (P301)	3	436 450	XXXX	436 450	424 438
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	28 910	XXXX	28 910	32 670
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				
Revenus de placement (P302)	6				
Revenus de type commercial (P351)	7	XXXX			
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	278 817		278 817	317 814
TOTAL (L.01 à L.11)	12	8 250 342	162 083	8 412 425	8 278 478
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	6 742 400		6 742 400	6 807 117
Médicaments (P750)	14	176 935	XXXX	176 935	159 183
Produits sanguins	15		XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	189 699	XXXX	189 699	189 085
Denrées alimentaires	17		XXXX		
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18		XXXX		
Frais financiers (P325)	19		XXXX		
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20	41 623		41 623	51 551
Créances douteuses (C2:P301)	21				
Loyers	22				
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24	863 496	162 083	1 025 579	1 127 061
TOTAL (L.13 à L.24)	25	8 014 153	162 083	8 176 236	8 333 997
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	236 189	0	236 189	(55 519)